

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1556

29 juin 2013

SOMMAIRE

ABN AMRO Multi-Manager Funds	74645	Edilart S.à r.l.	74668
ABS Funding S.A.	74648	Ekosat Holding S.à r.l.	74646
Adama Luxembourg Sarl	74642	E-QBAL	74665
Aleris Global Luxembourg S.à r.l.	74642	Euroinfo S.A.	74671
Asia Real Estate Prime Development Fund	74643	FD Group S.à r.l.	74672
Asia Real Estate Prime Development Fund	74644	Flot'Ici S.C.I.	74666
AXA Infrastructure Fund III S.C.A., SICAR	74643	Geslux S.A.	74674
Bain Capital International Holdings S.à r.l.	74662	Gigalux S.A.	74675
Barclays Luxembourg Finance Holdings S.à r.l.	74648	GK Engineering S.A.	74678
Barclays Luxembourg Finance S.à r.l.	74648	Global Oilfield Services	74673
CA Animation	74647	GPF GP S.à r.l.	74683
Capital Guidance (Luxembourg) S.A.	74645	Gramako S.à r.l.	74683
CCP III UK Shopping S.à r.l.	74642	Green Light Venture Investment	74654
Chessman S.à r.l.	74661	Günter Schlag s.à r.l.	74646
Clavius Holding S.A., SPF	74662	HellermannTyton Alpha S.à r.l.	74645
Compagnie du Téléphone S.à r.l., SPF ...	74642	Henderson Fund Management (Luxem- bourg) S.A.	74684
CompAM FUND	74674	Highland Ent VII- PRI (1) S.à r.l.	74685
ContourGlobal Development S.à r.l.	74643	Highland Ent VII - PRI (2) S.à r.l.	74685
ContourGlobal Terra Holdings S.à r.l. ...	74644	Highland VII B - PRI (2) S.à r.l.	74685
Corestate Investments 1 Sàrl	74642	Highland VIIC - PRI (1) S.à r.l.	74686
CSD Energy S.à r.l.	74649	Highland VII - PRI (1) S.à r.l.	74685
DB Platinum II	74648	Highland VII - PRI (2) S.à r.l.	74685
DB Platinum III	74645	H.I.G. Luxembourg Holdings 28 S.à r.l. ...	74684
Del Monte Luxembourg SARL	74656	Icon 2 S.à r.l.	74686
DH Services Luxembourg Holding S.à r.l.	74659	Inazuma	74661
DS Smith (Luxembourg) S.à r.l.	74644	JRS Asset Management S.A.	74672
Ecopro Lux Cad Systems and Services s.à r.l.	74667	Micaze S.A.	74647
Eden Lux S.à r.l.	74666	One Stop	74667
		Poincare Invest S.à r.l.	74678
		SHB Sicav	74673
		Société de Tir Differdange (STD)	74668
		Ste.Milesi	74675
		VLK GmbH	74665

CCP III UK Shopping S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 12.550,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 161.351.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Référence de publication: 2013057039/11.

(130069978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Adama Luxembourg Sarl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 138.902.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Michel Clinquart.

Référence de publication: 2013060020/10.

(130074245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Aleris Global Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 44.012.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 115.960.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2013.

Mr. Julien François

Gérant de classe A

Référence de publication: 2013060021/12.

(130073914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Compagnie du Téléphone S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 112.055.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013060100/10.

(130073880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Corestate Investments 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 119.004.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013060130/10.

(130074186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

ContourGlobal Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 155.446.

Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 30 avril 2013

En date du 30 avril 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

D'accepter la démission de:

- Luxembourg Corporation Company S.A., en tant que gérant de catégorie B, avec effet au 30 avril 2013; et
- Madame Alexandra Petitjean, en tant que gérant de catégorie B, avec effet au 30 avril 2013.

De nommer les personnes suivantes en tant que gérants de catégorie B, avec effet au 30 avril 2013:

- Monsieur Pieter-Jan van der Meer, né le 30 décembre 1968, Rotterdam, les Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 102, rue des Maraîchers, L-2124, Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet au 30 avril 2013 et pour une durée indéterminée; et
- Monsieur Philippe van den Avenne, né le 29 avril 1972, Beloeil, Belgique avec adresse professionnelle au 69, rue de Merl, L-2346, Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet au 30 avril 2013 et pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Gérants de catégorie A:

Monsieur Stefan Dijkers

Monsieur Ernesto Gonzalez

Gérants de catégorie B:

Monsieur Pieter-Jan van der Meer

Monsieur Philippe van den Avenne

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2013.

ContourGlobal Terra Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2013060101/30.

(130074404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Asia Real Estate Prime Development Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.347.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 10 mai 2013.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2013060029/12.

(130074065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

AXA Infrastructure Fund III S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 154.953.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013060052/11.

(130073990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

ContourGlobal Terra Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 154.648.

Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 30 avril 2013

En date du 30 avril 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

D'accepter la démission de:

- Luxembourg Corporation Company S.A., en tant que gérant de catégorie B, avec effet au 29 avril 2013; et
- Madame Alexandra Petitjean, en tant que gérant de catégorie B, avec effet au 29 avril 2013.

De nommer les personnes suivantes en tant que gérants de catégorie B, avec effet au 29 avril 2013:

- Monsieur Pieter-Jan van der Meer, né le 30 décembre 1968, Rotterdam, les Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 102, rue des Maraîchers, L-2124, Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet au 29 avril 2013 et pour une durée indéterminée; et
- Monsieur Philippe van den Avenne, né le 29 avril 1972, Beloeil, Belgique avec adresse professionnelle au 69, rue de Merl, L-2346, Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet au 29 avril 2013 et pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Gérants de catégorie A:

Monsieur Joseph Brandt

Monsieur Ernesto Gonzalez

Gérants de catégorie B:

Monsieur Pieter-Jan van der Meer

Monsieur Philippe van den Avenne

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2013.

ContourGlobal Worldwide Holdings Limited

Référence de publication: 2013060103/30.

(130074116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Asia Real Estate Prime Development Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.347.

Lors de leur Assemblée Générale Ordinaire, en date du 10 mai 2013, les actionnaires de „Asia Real Estate Prime Development Fund" ont renouvelé le mandat de réviseur d'entreprise de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 10 mai 2013.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2013060030/13.

(130074370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

DS Smith (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 93.199.

Dépôt rectificatif du dépôt L120007812 déposé le 13/01/2012

Les comptes annuels au 21 avril 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013060157/10.

(130074173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Capital Guidance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 38.754.

En date du 16 avril 2013, l'Actionnaire Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Réélection de Johannes Laurens de Zwart, au poste d'Administrateur, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui approuvera les comptes annuels 2013, et qui se tiendra en 2014;
- Réélection de Fabrice Rota, au poste d'Administrateur, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui approuvera les comptes annuels 2013, et qui se tiendra en 2014.

Avec effet au 16 avril 2013

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capital GUIDANCE (LUXEMBOURG) S.A.

Johannes Laurens de Zwart

Administrateur

Référence de publication: 2013060106/17.

(130073720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

DB Platinum III, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.709.

Le rapport annuel au 31 janvier 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DB PLATINUM III

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2013060142/13.

(130073942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

ABN AMRO Multi-Manager Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 78.762.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ABN AMRO MULTI MANAGER FUNDS

Référence de publication: 2013060033/12.

(130074243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

HellermannTyton Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 116.359.050,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.627.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2013.

Référence de publication: 2013060209/11.

(130074017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Günter Schlag s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 5, An de Längten.

R.C.S. Luxembourg B 61.526.

BERICHTIGUNG

Im Jahre zweitausenddreizehn, den neunzehnten März.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul BETTINGEN, mit Amtswohnsitz zu Niederanven,

Ist erschienen:

Herr Jean-Pierre DIAS, Privatbeamter, mit beruflicher Anschrift in Senningerberg,

welcher den unterzeichnenden Notar ersucht, Folgendes zu beurkunden:

Am 13. Januar 2011 (Repertorium Nummer 37.280) wurde durch den unterzeichnenden Notar das Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft mit beschränkter Haftung GÜNTER SCHLAG s.à r.l., mit Sitz in L-6776 Grevenmacher, 10, An de Längten (vormals: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'activité Syrdall), eingetragen im Handelsregister zu Luxemburg unter Sektion B und der Nummer 61.526, aufgestellt.

Besagte Urkunde wurde einregistriert in Luxemburg A.C. am 14. Januar 2011, Referenz LAC/2011/2411, RCS Referenz L110018040.

Der Unterzeichnende hat festgestellt, dass im ersten Beschluss ein materieller Fehler unterlaufen ist in Bezug auf die Strassennummer des Gesellschaftssitzes, welches nicht 10, An de Längten, L-6776 Grevenmacher, sondern 5, An de Längten, L-6776 Grevenmacher ist.

Somit ersucht der Unterzeichnende, handelnd in Ausführung der ihm durch die Gesellschaft mit beschränkter Haftung GÜNTER SCHLAG s.à r.l. vorbenannt, erteilte Befugnis gemäss Bevollmächtigung, welche in der vorbezeichneten Urkunde vom 13. Januar 2011 erteilt wurde, die Berichtigung des ersten Beschlusses vorzunehmen wie folgt:

Falsche Version:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftssitz mit Wirkung zum 1. Januar 2011 von L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'activité Syrdall, nach L-6776 Grevenmacher, 10, An de Längten, zu verlegen.

Berichtigte Version:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftssitz mit Wirkung zum 1. Januar 2011 von L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'activité Syrdall, nach L-6776 Grevenmacher, 5, An de Längten, zu verlegen.

Die übrigen Angaben der Urkunde bleiben unverändert.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Jean-Pierre Dias, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 20 mars 2013. LAC / 2013 / 12828. Reçu 12.-€

Le Receveur (signé): Carole Frising.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 18. April 2013.

Référence de publication: 2013049904/42.

(130061339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

Ekosat Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 164.120.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2013060165/10.

(130074388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Micaze S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 29.396.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement au siège social en date du 11 avril 2013

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 42-44, avenue de la Gare L-1610 Luxembourg. L'Assemblée Générale décide de révoquer, avec effet immédiat, les administrateurs suivants:

- la société BIA S.A. dont le siège social est situé à L - 1150 Luxembourg, route d'Arlon 287, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 93879
- la société FIDELIN S.A. dont le siège social est situé à L - 1150 Luxembourg, route d'Arlon 287, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 46740
- Monsieur Dominique RANSQUIN, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 23 Val Fleuri, L - 1526 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre nouveaux administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 à Luxembourg
- Monsieur Rob SONNENSCHIN, administrateur, né le 30 août 1955 à Eindhoven (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 Luxembourg
- Monsieur H.H.J. (Rob) KEMMERLING, administrateur, né le 22 mars 1965 à Heerlen (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 Luxembourg
- la société LUXGLOBAL MANAGEMENT S.à r.l avec siège social sis au 42-44, avenue de la Gare L-1610 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 159.893.

Leurs mandats d'administrateur expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019.

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, du commissaire aux comptes BANQUE DELEN Luxembourg S.A., avec siège social sis au 287, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 27146.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société anonyme ZIMMER & PARTNERS S.A. avec siège social sis au 3-7 rue Schiller L-2519 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.507. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013052851/36.

(130064376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

CA Animation, Société Anonyme.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 113.856.

Extrait du Procès-verbal Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social de la société le 19 décembre 2012 à 10h

Le Conseil donne acte à Monsieur Christophe RENAUDAT de ses déclarations:

En conséquence,

- il accepte sa démission d'administrateur

Membres du conseil d'administration présents:

- Monsieur Antoine d'Espous,
- Monsieur Alexandre Marguet,
- Monsieur Christophe Renaudat.

(Le «Conseil»)

Référence de publication: 2013060105/17.

(130073808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

ABS Funding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 124.075.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ABS FUNDINGS S.A.

Paolo Perin / Lara Nasato

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013060034/12.

(130074113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Barclays Luxembourg Finance Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 446.249,76.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 125.421.

Les comptes annuels au 5 novembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 6 mai 2013.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Manfred Zisselsberger

Gérant

Référence de publication: 2013060055/14.

(130073952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

DB Platinum II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 99.199.

Le rapport annuel au 31 janvier 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DB PLATINUM II

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2013060143/13.

(130073925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Barclays Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 557.812,64.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 125.419.

Les comptes annuels au 5 novembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 6 mai 2013.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Manfred Zisselsberger

Gérant

Référence de publication: 2013060056/14.

(130073950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

CSD Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 177.115.

STATUTS

L'an deux mille treize Le vingt-cinq avril.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- La société Shandong International Economics (HK) Limited, ayant son siège social à Room3312, Shui On Centre, 6-8 Harbour Road Wan Chai, Hong Kong, Chine, (Registre des Sociétés (Hong Kong) N°1608600) et

2.- La société DRK Energy Co., Limited, ayant son siège social à MBJ2846 Rm 1007, 10/F., Ho King CTR., No.2-16 Fa Yuen ST., Mongkok, Hong Kong, Chine, (Registre des Sociétés (Hong Kong) N°1635855)

ici dûment représentées par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu de deux (2) procurations sous seing privé lui délivrée.

Les prédites procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

Lesquelles comparantes ont, par leur mandataire, requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "CSD ENERGY S.à r.l.".

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

La société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, intégralement libérées en espèces.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale.

Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

En cas de gérant unique, la Société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

74651

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Quatre cents cinquante (450) parts sociales ont été souscrites par la société Shandong International Economics (HK) Limited et les cinquante (50) parts restant ont été souscrites par la société DRK Energy Co., Limited, pré-désignées, et intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Evaluation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à mille cinquante euro.

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1.- Ont été appelés aux fonctions de gérants:

- Monsieur LI WEI, administrateur de société, né à Beijing, le 22 juillet 1968, demeurant professionnellement à No. 8 Long Ao North Road, Lixia District, Jinan, Shandong, Chine;
- Monsieur SUN LEI, administrateur de société, né à Shandong, le 27 septembre 1970, demeurant professionnellement à No. 8 Long Ao North Road, Lixia District, Jinan, Shandong, Chine;
- Monsieur WANG SHAOMIN, administrateur de société, né à Shandong, le 19 janvier 1957, demeurant professionnellement à No. 8 Long Ao North Road, Lixia District, Jinan, Shandong, Chine;
- Monsieur ZHU WEI, administrateur de société, né à Shandong, le 2 juin 1961, demeurant professionnellement à No. 8 Long Ao North Road, Lixia District, Jinan, Shandong, Chine;
- Monsieur MENG YAN, administrateur de société, né à Liaoning, le 2 février 1965, demeurant professionnellement à No. 8 Long Ao North Road, Lixia District, Jinan, Shandong, Chine;

et sont investis des pouvoirs les plus étendus pour engager la société dans le cadre de l'objet social et en application de l'article 10 des statuts.

2.- Le siège de la société est établi à L-2168 Luxembourg, 127 rue de Mühlenbach.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête du comparant les présents statuts sont rédigés en français, suivis d'une version anglaise; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and thirteen

On the twenty-fifth day of April.

Before us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

1.- The company Shandong International Economics (HK) Limited, having its register address at Room 3312, Shui On Centre, 6-8 Harbour Road Wan Chai, Hong Kong, China, (Companies Registry (Hong Kong) N°1608600) and

2.- The company DRK Energy Co., Limited, having its register address at MJB2846 Rm 1007, 10/F., Ho King CTR., No. 2-16 Fa Yuen ST., Mongkok, Hong Kong, China, (Companies Registry (Hong Kong) N°1635855)

here duly represented by Mr. Max MAYER, employee, residing professionally at Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of two (2) powers of attorney given under private seal.

The said powers signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed.

This appearing, through its attorney, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company as follows:

Chapter I. - Purpose - Name - Duration

Art. 1. A company is established between the actual share owner and all those who may become owners in the future, in the form of a private limited company (société à responsabilité limitée), which will be ruled by the concerning laws and the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is any operation related directly or indirectly to the holding of participations, in any form whatsoever in any companies, as well as the administration, management, control and development of such participations.

The Company may also use its assets to create, to manage, to improve and to liquidate a portfolio consisting of any assets, financial instruments, bonds, debentures, stocks, notes, securities, trademarks, patents or intellectual property rights of any kind, to participate to the ownership, administration, management, development and control of any enterprises, to acquire, by effect of contribution, subscription, assignment or purchase option or in any other way, any assets, trademark or patents or other intellectual property rights, to monetize any such assets or rights by effect of sale, assignment, exchange or otherwise, to develop such enterprises, trademarks, patents or other intellectual property rights, to grant to companies into which the Company has an interest any assistance, loan, cash or guaranty and/or to affiliated companies and/or companies that are part to its Groups of companies, the Group being referred to herein as the group of companies including mother entities, its subsidiaries and any other entity into which the mother entities or their subsidiaries hold a participation. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may also be part of such transaction, it is understood that the Company shall not be part of any transaction which may bring the Company to be engaged in any activity which may be considered as a regulated activity of a financial nature:

- take out loans in any form or to obtain any means of credits and funds therefore, notably, by issuing securities, bonds, notes and other debt or equity titles or by using derivatives or otherwise;
- give access to, lend, transmit funds or provide credit access to or with subscription guaranties to or acquire any debt instruments, with or without guaranty, emitted by an Luxembourg or foreign affiliated entity, which may be in the Company's interest;

The Company shall conduct any act that is necessary to safeguard its rights and shall conduct all operations generally without limitation, including real estate operations, which relate to or enable its purposes.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company shall not directly carry out any industrial activity or maintain a commercial establishment opened to the public.

Art. 3. The company is established for an unlimited duration.

Art. 4. The company shall take the name of "CSD ENERGY S.a r.l.".

Art. 5. The registered office shall be at Luxembourg.

The company may open branches in other countries.

It may, by a simple decision of the associates, be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg.

Chapter II. - Corporate capital - Shares

Art. 6. The company's capital is set at twelve thousand five hundred euro (12.500.- EUR) represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty-five EURO (25.- EUR) each, all entirely subscribed and fully paid up in cash.

Art. 7. The shares shall be freely transferable between associates. They can only be transferred inter vivos or upon death to non-associates with the unanimous approval of all the associates. In this case the remaining associates have a pre-emption right. They must use this pre-emption right within thirty days from the date of refusal to transfer the shares to a nonassociate person. In case of use of this pre-emption right the value of the shares shall be determined pursuant to par. 6 and 7 of article 189 of the Company law.

Art. 8. Death, state of minority declared by the court, bankruptcy or insolvency of an associate do not affect the company.

Art. 9. Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the company under seal, nor to interfere with its management; in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balance-sheet and inventory of the company.

Chapter III. - Management

Art. 10. The company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders, nominated and subject to removal at any moment by the general meeting.

Any Manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear or speak to each other. Participation in a meeting by such means is deemed to constitute participation in person at such meeting.

Circular resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple counterparts of identical minutes and may be evidenced by letter or facsimile.

The Company shall be bound in any circumstances by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of two managers.

Art. 11. Each associate, without consideration to the number of shares he holds, may participate to the collective decisions; each associate has as many votes as shares. Any associate may be represented at general meetings by a special proxy holder.

Art. 12. Collective resolutions shall be taken only if adopted by associates representing more than half of the corporate capital.

Collective resolutions amending the articles of incorporation must be approved by the votes representing three quarters (3/4) of the corporate capital.

Art. 13. In case that the company consists of only one share owner, the powers assigned to the general meeting are exercised by the sole shareholder.

Art. 14. The managers in said capacity do not engage their personal liability concerning by the obligation they take regularly in the name of the company; as pure proxies they are only liable for the execution of their mandate.

Art. 15. Part of the available profit may be assigned as a premium in favour of the managers by a decision of the share owners.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 16. The fiscal year shall begin on the 1st of January and terminate on the 31st of December.

Chapter IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may not be shareholders and shall be nominated by the associates who shall determine their powers and compensations.

Chapter V. - General stipulations

Art. 18. All issues not referred to in these articles, shall be governed by the concerning legal regulations.

Special dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on December 31, 2013.

Subscription and Payment

Four hundred fifty (450) shares have been subscribed by the company Shandong International Economics (HK) Limited and other fifty (50) shares have been subscribed by the company DRK Energy Co., Limited, prenamed, and fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Expenses

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand and fifty euro.

Decisions of the sole share owner

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareowners took the following resolutions:

1.- The following have been appointed as Managers:

- Mr. LI WEI, company director, born at Beijing, on the 22nd July 1968, residing professionally at L No. 8 Long Ao North Road, Lixia District, Jinan, Shandong, China;

- Mr. SUN LEI, company director, born at Shandong, on the 27th September 1970, residing professionally at L No. 8 Long Ao North Road, Lixia District, Jinan, Shandong, China;

- Mr. WANG SHAOMIN, company director, born at Shandong, on the 19th January 1957, residing professionally at L No. 8 Long Ao North Road, Lixia District, Jinan, Shandong, China;

- Mr. ZHU WEI, company director, born at Shandong, on the 2nd June 1961, residing professionally at L No. 8 Long Ao North Road, Lixia District, Jinan, Shandong, China;

- Mr. MENG YAN, company director, born at Liaoning on the 2nd February 1965, residing professionally at L No. 8 Long Ao North Road, Lixia District, Jinan, Shandong, China,

and they are vested with the broadest powers to commit the company, limited by the corporate purpose and in accordance with Article 10 of the By-Laws.

2.- The registered office is established at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in French, followed by an English version; on request of the same person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his, surname, Alexandre name, civil status and residence, he signed with us, the Notary, the present original deed.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 07 mai 2013. Relation GRE/2013/1865. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013061424/273.

(130075745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Green Light Venture Investment, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 150.726.

In the year two thousand thirteen, on the twenty-sixth day of April.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of "Green Light Venture Investment" (the "Company"), a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, incorporated by a notarial deed on 29 December 2009, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 375, on 19 February 2010.

The meeting was opened by Mr. Mustafa NEZAR, lawyer, residing in Russange (F),
being in the chair,

who appointed as secretary Mr. Carlo NOEL, employee, residing in Pétange,

The meeting elected as scrutineer Ms. Marie-Elodie FESSAGUET, employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to be taken about the dissolution of the Company.
2. Appointment of Mr Knut Reinertz, employee, residing professionally in L-1855 Luxembourg, 35A, John F. Kennedy, as liquidator and determination of his powers.
3. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, that all the shares are present or represented at the present general meeting.

IV. As a consequence, the totality of the capital being present or represented, the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides the anticipated dissolution of the company with effect as on this day.

Second resolution

The general meeting decides to put the company into liquidation and to appoint as liquidator, Mr Knut Reinertz, employee, born in Esch-sur-Alzette, on 31 December 1963, residing professionally in L-1855 Luxembourg, 35A, John F. Kennedy.

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law on commercial companies. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company.

He may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxyholders such capacities and for such period he may determine.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately ONE THOUSAND TWO HUNDRED EURO (1,200.-EUR).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le vingt-six avril.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Green Light Venture Investment" (la «Société»), avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 29 décembre 2009, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 375 du 19 février 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à Russange (F), qui désigne comme secrétaire Monsieur Carlo NOEL, employé, demeurant à Pétange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Elodie FESSAGUET, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Décision à prendre concernant la dissolution de la société.

2. Nomination de Monsieur Knut REINERTZ, employé, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 3 5a, avenue John F. Kennedy, comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Qu'en conséquence la présente assemblée, réunissant la totalité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société et de nommer comme liquidateur, Monsieur Knut REINERTZ, employé, né à Esch-sur-Alzette le 31 décembre 1963, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 35a, avenue John F. Kennedy.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison du présent acte est évalué à environ MILLE DEUX CENTS EUROS (1.200.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. NEZAR, C. NOEL, M.-E. FESSAGUET, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 avril 2013. Relation: LAC/2013/19825. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2013.

Référence de publication: 2013063079/113.

(130078247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Del Monte Luxembourg SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 168.516.

In the year two thousand and thirteen, on the seventh day of May,

before us Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Fresh Del Monte Produce Inc., an exempted company incorporated with limited liability under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under file number CR-68097 (the "Shareholder"),

hereby represented by Me Philip Basler-Gretic, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 30 April 2013,

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Del Monte Luxembourg SARL, a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of eighteen thousand dollars of the United States of America (USD 18,000.-), with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed dated 5 April, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1438 of 8 June, 2012 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 168.516 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one million dollars of the United States of America (USD 1,000,000.-) so as to raise it from its present amount of eighteen thousand dollars of the United States of America (USD 18,000.-) to one million eighteen thousand dollars of the United States of America (USD 1,018,000.-).

2 To issue one million (1,000,000) new shares with a nominal value of one dollar of the United States of America (USD 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares by the sole shareholder and to accept payment in full for such new shares by a contribution in kind.

4 To amend paragraph one of article 6 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one million dollars of the United States of America (USD 1,000,000.-) so as to raise it from its present amount of eighteen thousand dollars of the United States of America (USD 18,000.-) to one million eighteen thousand dollars of the United States of America (USD 1,018,000.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue one million (1,000,000) new shares with a nominal value of one dollar of the United States of America (USD 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared the Shareholder (the "Subscriber"), represented as stated above.

The Subscriber declared to subscribe for one million (1,000,000) new shares with a nominal value of one dollar of the United States of America (USD 1.-) per share and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of a receivable (the "Contribution").

The Contribution represents a value in aggregate amount of one million dollars of the United States of America (USD 1,000,000.-).

Proof of the ownership by the Subscriber of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Subscriber declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Subscriber further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution is described and valued (the "Valuation Report").

The conclusions of the Valuation Report read as follows:

"Based on the valuation methodology above described, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the one million (1,000,000.-) shares with a nominal value of one dollar of the United States of America (USD 1.-) each, to be issued."

The Valuation Report, which after being signed "ne varietur" by the Shareholder, as above represented, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed.

Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the one million (1,000,000) new shares according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend paragraph 1 of article 6 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

" **Art. 6.** The corporate capital is set at one million eighteen thousand U.S. Dollars (USD 1,018,000.-) represented by one million eighteen thousand shares of one U.S. Dollar (USD 1.-) each."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at two thousand two hundred euro (EUR 2,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le septième jour de mai,

par devant nous Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Fresh Del Monte Produce Inc., une exempted company constituée sous le régime de la responsabilité limitée régie par les lois des Îles Caïman, ayant son siège social au 190 Elgin Avenue, George Town, Îles Caïman KY1-9005 et immatriculée au Registre des Sociétés des Îles Caïman sous le numéro CR-68097 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Maître Philip Basler-Gretic, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 30 avril 2013.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Del Monte Luxembourg SARL, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social de dix-huit mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 18.000,-), dont le siège social est au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 5 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1438 du 8 juin 2012 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 168.516 (la «Société»). Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un million de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de dix-huit mille dollars des Etats Unis d'Amérique (USD 18.000,-) à un million dix-huit mille dollars des Etats Unis d'Amériques (USD 1.018.000,-).

2 Émission d'un million (1.000.000) de parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un dollar des Etats Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales par l'associé unique, et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par un apport en nature.

4 Modification de l'alinéa premier de l'article 6 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million de dollars des Etats Unis d'Amérique (USD 1.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de dix-huit mille dollars des Etats Unis d'Amérique (USD 18.000,-) à un million dix-huit mille dollars des Etats Unis d'Amériques (USD 1.018.000,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre un million (1.000.000) de parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un dollar des Etats Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu l'Associé (le «Souscripteur»), représenté comme indiqué ci-dessus.

Le Souscripteur a déclaré souscrire un million (1.000.000) de parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) par part sociale et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature consistant en une créance (l'«Apport»).

L'Apport représente un montant d'une valeur totale d'un million de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.000.000,-).

La preuve par le Souscripteur de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

Le Souscripteur a déclaré encore que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

Le Souscripteur a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport»).

Les conclusions du Rapport sont les suivantes:

«Sur base du travail effectué, tel que décrit ci-dessus, nous n'avons pas d'observations quant à la valeur totale de l'apport en nature qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale d'un million de parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune (total un million de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.000.000,-) à émettre».

Le Rapport, qui après avoir été signé «ne varietur» par l'Associé, tel que ci-dessus représenté, et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes.

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les un million (1.000.000) de parts sociales nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa 1 de l'article 6 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à un million dix-huit mille Dollars U.S. (USD 1.018.000,-), représenté par un million dix-huit mille parts sociales d'un Dollar U.S. (USD 1,-) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille deux cents euros (EUR 2.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: P. Basler-Gretic, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 10 mai 2013. REM/2013/778. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 17 mai 2013.

Référence de publication: 2013063784/162.

(130078884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

DH Services Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 166.250.

—
RECTIFICATIF

L'an deux mille treize, le troisième jour du mois de mai.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Maître Katia GAUZES, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg,
agissant en tant que mandataire de:

1. AEA Investors Fund V LP., une association à responsabilité limitée enregistrée selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au PO Box 309, Ugland House, KY1-1104, Grand Cayman, Îles Cayman, enregistrée au Registre des Sociétés sous le numéro MC-48167,

2. AEA Investors Fund V-A LP., une association à responsabilité limitée enregistrée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 USA, enregistrée auprès du Bureau du Ministre d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 5127331,

3. AEA Investors Fund V-B LP., une association à responsabilité limitée enregistrée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 USA, enregistrée auprès du Bureau du Ministre d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 5186585,

4. AEA Investors QP Participant Fund V LP., une association à responsabilité limitée enregistrée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 USA, enregistrée auprès du Bureau du Ministre d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 5015544,

5. AEA Investors Participant Fund LP., une association à responsabilité limitée enregistrée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 USA, enregistrée auprès du Bureau du Ministre d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 5015541,

6. AEA Europe Fund II LP., une association à responsabilité limitée enregistrée selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au PO Box 309, Ugland House, KY1-1104, Grand Cayman, Îles Cayman, enregistrée au Registre des Sociétés sous le numéro MC-52184,

7. DH Services Employee Benefit Trust, représenté par son fiduciaire, RBC cees Trustee Limited, ayant son siège social au 19-21 Broad Street, St Helier, Jersey, Channel islands JE1 3PB, enregistré à la Commission des Services Financiers de Jersey sous le numéro 68138,

8. DH C-Holdings, une société à responsabilité limitée enregistrée selon les lois des îles Cayman, ayant son siège social à PO Box 309, Uglad House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Cayman, enregistrée au Registre des Sociétés sous le numéro MC-273742,

9. 2348614 Ontario Limited, une société à responsabilité limitée enregistrée selon les lois de l'Etat de l'Ontario, ayant son siège social au 5650 Yonge Street, Toronto, Ontario, M2M 4H5, enregistrée auprès du Ministère des Services Gouvernementaux de l'Ontario, sous le numéro 002348614,

10. Monsieur Cletus von Pichler, résidant professionnellement au 2-8, rue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

11. G. Richard Wagoner Jr. Trust en date du 13/07/1989, tel qu'amendé et réaffirmé le 16/12/2011, représenté par son fiduciaire, Monsieur G. Richard Wagoner Jr., né le 9 février 1953, résidant au 1155 Quarton Road, Birmingham, MI 48009, USA,

12. RBC cees Nominees Limited, une société à responsabilité limitée enregistrée selon les lois de Jersey, ayant son siège social au 19-21 Broad Street, St Helier, Jersey, Channel islands JE1 3PB, enregistré à la Commission des Services Financiers de Jersey sous le numéro 83756,

13. DH Services Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 166.250,

seuls associés au 23 avril 2013 de DH Services Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de trente-deux mille trois-cent-soixante Dollars US et cinquante-quatre cents (USD 32.360,54), ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 166.250 (la «Société»),

en vertu de procurations sous seing privé, lesquelles procurations, après signature, sont restées annexées à l'acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 avril 2013, numéro 33067 de son répertoire, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 avril 2013. Relation: EAC/2013/5560, acte dont le dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés a été fait sous le numéro L130071422,

lesquelles comparantes déclarent et prient le notaire d'acter que lors des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 23 avril 2013, plusieurs erreurs matérielles se sont glissées dans l'acte notarié.

Premièrement, au moment de l'assemblée générale extraordinaire, RBC cees Nominees Limited détenait trente et un mille cent soixante-huit (31,168) parts sociales de catégorie A dans la Société.

Cependant, c'est par erreur que le procès-verbal indique que RBC cees Nominees Limited détenait trente et un mille cent soixante-dix-sept (31,177) parts sociales de catégorie A.

En conséquence, ce procès-verbal doit être rectifié par le remplacement du chiffre 31,177 par le chiffre 31,168 au deuxième paragraphe du 12).

Deuxièmement, la première et la deuxième résolution ont été votées avec 1,529,892 parts sociales de catégorie A en faveur, 565 parts sociales de catégorie A en vote blanc, 0 parts sociales de catégorie A ont été votées contre et 16,663 parts sociales de catégorie A se sont abstenues.

Cependant, c'est par erreur que le procès-verbal indique que la première et la deuxième résolution ont été votées avec 1,524,403 parts sociales de catégorie A en faveur, 565 parts sociales de catégorie A en vote blanc, que 0 parts sociales de catégorie A ont été votées contre et que 16,672 parts sociales de catégorie A se sont abstenues.

En conséquence, le procès-verbal doit être rectifié par le remplacement du chiffre 1,524,403 par le chiffre 1,529,892 pour les votes en faveur de la première et de la deuxième résolution et par le remplacement du chiffre 16,672 par le chiffre 16,663 pour les abstentions de la première et de la deuxième résolution.

Troisièmement, la troisième résolution a été votée avec 1,531,706 parts sociales de catégorie A en faveur, 565 parts sociales de catégorie A en vote blanc, 0 parts sociales de catégorie A ont été votées contre et 16,663 parts sociales de catégorie A se sont abstenues.

Cependant, c'est par erreur que le procès-verbal indique que la troisième résolution a été votée avec 1,526,217 parts sociales de catégorie A en faveur, 565 parts sociales de catégorie A en vote blanc, que 0 parts sociales de catégorie A ont été votées contre et que 16,672 parts sociales de catégorie A se sont abstenues.

En conséquence, le procès-verbal doit être rectifié par le remplacement du chiffre 1,526,217 par le chiffre 1,531,706 pour les votes en faveur de la troisième résolution et par le remplacement du chiffre 16,672 par le chiffre 16,663 pour les abstentions de la troisième résolution.

Quatrièmement, la quatrième résolution a été votée avec 1,534,216 parts sociales de catégorie A en faveur, 565 parts sociales de catégorie A en vote blanc, 0 parts sociales de catégorie A ont été votées contre et 16,663 parts sociales de catégorie A se sont abstenues.

Cependant, c'est par erreur que le procès-verbal indique que la quatrième résolution a été votée avec 1,528,727 parts sociales de catégorie A en faveur, 565 parts sociales de catégorie A en vote blanc, que 0 parts sociales de catégorie A ont été votées contre et que pour la version anglaise 16,672 parts sociales de catégorie A se sont abstenues et que pour la version française, 67,913 parts sociales de catégorie A se sont abstenues.

En conséquence, le procès-verbal doit être rectifié par le remplacement du chiffre 1,528,727 par le chiffre 1,534,216 pour les votes en faveur de la quatrième résolution, dans la version anglaise, par le remplacement du chiffre 16,672 par le chiffre 16,663 et, dans la version française, par le remplacement du chiffre 67,913 par le chiffre 16,663, pour les abstentions de la quatrième résolution.

Cinquièmement, la procuration donnée par la Société relative à l'assemblée générale extraordinaire du 23 avril 2013 est datée du 23 avril 2013.

Cependant, c'est par erreur que le procès-verbal indique que la procuration de la Société est datée du 19 avril 2013.

En conséquence, le procès-verbal doit être rectifié par le remplacement de la date du 19 avril 2013 par la date du 23 avril 2013 pour la procuration de DH Services Luxembourg Holding S.à r.l.

Toutes les autres dispositions figurant audit acte du 23 avril 2013 demeureront inchangées.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. GAUZÈS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 06 mai 2013. Relation: EAC/2013/5918. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013064567/108.

(130079229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

Chessman S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 6, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 78.287.

Avec effet au 7 mai 2013, M. Anthony Diaz a démissionné de son poste de gérant de la Société.

A cette même date, M. Christopher H. Paul, ayant son adresse au 1 CIT Drive, Livingstone, New Jersey, Etats Unis d'Amérique, a été nommé gérant de la Société en remplacement de M. Diaz pour une durée indéterminée.

POUR EXTRAIT CONFORMENT ET SINCERE

Chessman S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013060119/14.

(130073867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Inazuma, Société Anonyme.

Siège social: L-4782 Pétange, 23, rue de l'Hôtel de Ville.

R.C.S. Luxembourg B 137.156.

Im Jahre zwei tausend und dreizehn, den fünfzehnten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Herr Peter LEHMANN, Kaufmann, geboren in Stuttgart, (Dundesrepublik Deutschland), am 10. Mai 1971, wohnhaft in A-6156 Gries am Brenner (DR), 411, Vinaders, hier vertreten durch Fiduciaire EuroLux, mit Sitz in 196, rue de Deggen in L-1220 Luxembourg, selbst hier vertreten durch ihre Bevollmächtigte Frau Isabell FELTEN, Privatangestellte, berufsansässig in Luxemburg, 196, rue de Deggen, aufgrund einer ihr ausgestellten privatschriftlichen Vollmacht.

Die Vollmacht bleibt nach "ne varietur" Zeichnung durch die Erschienene und den unterzeichneten Notar der gegenwärtigen Urkunde beigegeben.

Welcher Komparent durch seine Bevollmächtigte, den amtierenden Notar ersucht zu beurkunden, dass er der einzige Gesellschafter der Aktiengesellschaft "INAZUMA", mit Sitz in L-1220 Luxembourg, 196, rue de Deggen, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion D, unter der Nummer 137.156, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Paul BETTINGEN, mit Amtswohnsitz in Niederanven, am 31. Januar 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 924 vom 15. April 2008, deren Statuten abgeändert wurden

gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 29. Mai 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1649 vom 4. Juli 2008, zu sein,

und dass er den amtierenden Notar ersucht, den von ihm, in der gegenwärtigen ausserordentlichen Gesellschafterversammlung, gefassten Beschluss zu dokumentieren wie folgt:

Einziger Beschluss

Der alleinige Aktionär beschließt, den Gesellschaftssitz nach L-4782 Pétange, 23, rue de l'Hôtel de Ville, zu verlegen und dementsprechend Satz 1 von Artikel 2 der Satzungen abzuändern wie folgt:

" **Art. 2. (erster Satz).** „Le siège social est établi dans la commune de Pétange.“ „Freie Übersetzung auf Deutsch
Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Pétange."

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr 850,- EUR abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparentin, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe zusammen mit Uns dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Isabell FELTEN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 avril 2013. Relation GRE/2013/1699. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013061612/40.

(130076513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Clavius Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 85.943.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 10 mai 2013

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, comme administrateur-délégué pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013060123/14.

(130074318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Bain Capital International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 97.839.

In the year two thousand and thirteen, the twelfth day of April.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Bain Capital International Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 51, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 97.839, having a share capital of EUR 25,000.- (the Company), incorporated on December 19, 2003 pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 102 of January 27, 2004. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since then.

There appeared:

Bain Capital Integral Investors II, L.P., a limited partnership formed under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Maples Corporate Services Limited, Ugland House, South Church Street, PO Box 309, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships of the Cayman

Islands under number CR-13802, represented by its general partner, Bain Capital Investors, LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Avenue, Suite 400, Wilmington, DE 19808 (the Sole Shareholder), hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the appearing party holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
2. Appointment of Bain Capital Integral Investors II, L.P., as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company;
3. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
4. Decision to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company;
5. Decision to grant full and complete discharge to the managers of the Company for the performance of their respective mandates; and
6. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Meeting resolves to appoint Bain Capital Integral Investors II, L.P., a limited partnership formed under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Maples Corporate Services Limited, Ugland House, South Church Street, PO Box 309, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships of the Cayman Islands under number CR-13802, as liquidator of the Company (the Liquidator). The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of the assets of the Company under its sole signature for the performance of its duties.

Third resolution

The Meeting further resolves to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate some of its powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Meeting resolves to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.

Fifth resolution

The Meeting resolves to grant full and complete discharge to the managers of the Company for the performance of their respective mandates.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Esch/Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, the proxy-holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le douzième jour du mois d'avril.

Par-devant nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Bain Capital International Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au at 51, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.839 et disposant d'un capital social de EUR 25.000,- (la Société), constituée le 19 décembre 2003, suivant un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°-102 le 27 janvier 2004. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis.

A comparu:

Bain Capital Integral Investors II, L.P., une société en commandite constituée selon les lois des Iles Caïmans, dont le siège social est établi au Maples Corporate Services Limited, Ugland House, South Church Street, PO Box 309, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans, immatriculée auprès du Registre des Sociétés en Commandite des Iles Caïmans sous le numéro CR-13802, représentée par son associé commandité, Bain Capital Investors, LLC, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, dont le siège social est établi au c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Avenue, Suite 400, Wilmington, DE 19808 (l'Associé Unique),

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que la partie comparante détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;

2. Nomination de Bain Capital Integral Investors II, L.P., en tant que liquidateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société;

3. Détermination des pouvoirs du liquidateur et détermination de la procédure de liquidation de la Société;

4. Décision de confier au liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société;

5. Décision d'octroyer pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs; et

6. Divers

III. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre avec effet immédiat et de volontairement mettre la Société en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer Bain Capital Integral Investors II, L.P., une société en commandite constituée selon les lois des Iles Caïmans, dont le siège social est établi au Maples Corporate Services Limited, Ugland House, South Church Street, PO Box 309, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans, immatriculée auprès du Registre des Sociétés en Commandite des Iles Caïmans sous le numéro CR-13802, comme liquidateur de la Société (le Liquidateur). Le Liquidateur est autorisé à accomplir tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'Assemblée décide en outre d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'Associé Unique de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

74665

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'octroyer pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Estimation des frais

Les dépenses, frais et rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate, qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Esch/Alzette.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 avril 2013. Relation: EAC/2013/5206. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013062161/148.

(130077193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

E-QBAL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5959 Itzig, 51D, rue d'Hesperange.

R.C.S. Luxembourg B 159.422.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013060160/10.

(130073959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

VLK GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3510 Dudelange, 3, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 83.592.

Im Jahre zweitausenddreizehn, den sechszwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine DECKER, mit Amtswohnsitz in Hesperange.

Ist erschienen

Herr Achim WOLF, IT-Fachmann, geboren in Völklingen (Deutschland), am 23. März 1971, wohnhaft in D-60599 Frankfurt, Wiener Strasse 106,

Der Erschienene ist der Alleinige Gesellschafter und Geschäftsführer der Gesellschaft mit beschränkter Haftung VLK GmbH, mit Sitz in L-1363 Howald, 3, rue du Couvent, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Marthe Thyges-Walch, mit damaligem Amtswohnsitz in Luxemburg, am 17. August 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 170 vom 31. Januar 2002,

Die Gesellschaft ist eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Sektion B und Nummer 83.592.

Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendvierhundert Euro (12.400,- EUR), aufgeteilt in einhundertvierundzwanzig (124) Anteile von je einhundert Euro (100,- EUR), welche allesamt zugehören dem Herrn Achim WOLF, vorbezeichnet.

Alsdann bittet der Komparent, den amtierenden Notar, folgende Beschlüsse zu beurkunden:

74666

Erster Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschliesst die Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-1363 Howald, 3, rue du Couvent nach L-3510 Dudelange, 3, rue de la Libération, und demgemäß die Abänderung des Artikels 5, Absatz 1 der Statuten, wie folgt:

„ **Art. 5. (Absatz 1).** Der Sitz der Gesellschaft ist in Dudelange.“

Zweiter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschliesst den Zweck der Gesellschaft zu ändern, und demgemäß die Abänderung des Artikels 2 der Statuten vorzunehmen, wie folgt:

" **Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist:

- der Handel mit Hard- und Software und die Beratung von Firmen bei der Installation von Hard- und Software.
- die Installation, Konzeptionierung und Programmierung von Industrieanlagen, Industrie-Robotern sowie Klima- und Lüftungsanlagen und aller damit verbundenen Tätigkeiten.
- die Entwicklung von Web- und Desktopanwendungen.

Generell kann die Gesellschaft alle kaufmännischen, finanziellen, mobiliaren oder immobiliaren Tätigkeiten ausüben, welche mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck der Gesellschaft in Verbindung stehen oder ihn fördern."

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Hesperange, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: Wolf, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 mai 2013 Relation: LAC/2013/20456 Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 8 mai 2013.

Référence de publication: 2013060465/44.

(130073761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Eden Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 158.712.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 29 avril 2013

1. La démission de Madame Séverine Desnos avec effet au 11 avril 2013.
2. L'assemblée décide de nommer comme nouvel gérant en remplacement du gérant démissionnaire:
 - Monsieur Frédéric Depireux, demeurant professionnellement au 18 rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg, avec effet au 12 avril 2013.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013060161/13.

(130073762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Flot'Ici S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3509 Dudelange, 16, rue Lentz.

R.C.S. Luxembourg E 1.516.

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Aloyse BIEL, alors notaire de résidence à Differdange, en date du 17 avril 1997, publié au Mémorial C numéro 414 du 31 juillet 1997,
inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro E 1516,

EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 11 mars 2013, enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 mars 2013, relation: EAC/2013/3497

1.- que le capital social a été converti en Euros de sorte que le capital représente maintenant DEUX MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DIX HUIT CENTS ET QUATRE-VINGT-QUATORZE EUROS (EUR 2.478,94).

2.- que le capital social de la société a été diminué de son montant actuel à DEUX MILLE CENT QUATRE-VINGT-TROIS EURO (EUR 2.183,-), le montant de DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUINZE EUROS ET QUATRE-VINGT-QUATORZE CENTS (EUR 295,94) a été versé à un compte de réserve disponible.

3.- que la valeur nominale des parts sociales a été fixée à UN EURO (EUR 1,-).

4.- que l'article cinq (5) des statuts a été modifié comme suit:

Art. 5. Le capital social est fixé à DEUX MILLE CENT QUATRE-VINGT-TROIS EURO (EUR 2.183,-), représenté par DEUX MILLE CENT QUATRE-VINGT-TROIS (2.183) Parts sociales d'une valeur nominale de UN EURO (EUR 1,-) chacune.

5. que suite aux décès des époux Jacky TALON et Madame Mireille FELDBRUGGE, leurs mandats en tant que gérants de la société n'a plus de raison d'être,

6.- Que les personnes suivantes ont été nommées gérants de la société:

- Monsieur Thierry TALON, indépendant, né à Levallois-Perret (France) le 22 février 1973, demeurant à L-3509 Dudelange, 16 rue Lentz,

- Monsieur Florian TALON, indépendant, né à Levallois-Perret (France) le 23 avril 1975, demeurant à L-1279 Luxembourg, 5 rue Général Omar N. Bradley

- Monsieur Cyrial TALON, indépendant, né à Paris (France) le 14 février 1978, demeurant à L-8373 Hobscheid, 8 rue de Neuort,

7.- Que la société sera valablement engagée par la signature individuelle de chaque gérant.

8.- que le capital social de 2.183 euros représenté par 2.183 parts sociales de la société est réparti comme suit:

- à Monsieur Thierry TALON:	1.303 parts
- à Monsieur Florian TALON:	440 parts
- à Monsieur Cyrial TALON:	440 parts
Total:	2.183 parts

POUR EXTRAIT CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 07 mai 2013.

Référence de publication: 2013063069/41.

(130078317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Ecopro Lux Cad Systems and Services s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1121 Luxembourg, 7, rue des Alouettes.

R.C.S. Luxembourg B 66.376.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 mai 2013.

Référence de publication: 2013060171/10.

(130074088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

One Stop, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8395 Septfontaines, 9, Arelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 156.848.

L'an deux mille treize, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

A comparu:

Monsieur Daniel COLLIN, né le 6 janvier 1954 à Liège (B), demeurant à L-8395 Septfontaines, Arelerstrooss 9, ici représenté par Monsieur Christoph FANK, employé privé, demeurant professionnellement à L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 61,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée le 17 avril 2013,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le comparant restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui

Le comparant agissant en sa qualité d'associé unique représentant l'intégralité du capital social, de la société à responsabilité limitée «ONE STOP», avec siège social à L-9990 Weiswampach, Duarrefstrooss 47,

constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler de résidence à Junglinster en date du 28 octobre 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, le 24 décembre 2012, numéro 2832,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro B 156.848
a requis le notaire d'acter la résolution suivante:

Unique résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de Weiswampach vers L-8395 Septfontaines, Arelerstrooss, 9 et en conséquence décide de modifier l'article 4 alinéa 1 des statuts comme suit:

« **Art. 4. (Alinéa 1).** Le siège social de la société est établi dans la commune de Septfontaines.»

Frais.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 700,- EUR.

Déclaration du comparant

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/ droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Christoph FANK, Pierre PROBST Enregistré à Diekirch,

Le 30 avril 2013. Relation: DIE/2013/5592. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 13 mai 2013.

Référence de publication: 2013061785/44.

(130075561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Edilart S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 151.665.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2013.

Référence de publication: 2013060173/10.

(130073812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Société de Tir Differdange (STD), Association sans but lucratif.

Siège social: Oberkorn, Stand de tir "Op dem Kazebëschr".

R.C.S. Luxembourg F 5.464.

L'assemblée générale extraordinaire, convoquée le 12 mai 2013 conformément à l'article 8 des statuts de l'association constituée le 3 février 1965, a décidé de modifier les statuts adoptés le 5 avril 1976, qui dorénavant auront la teneur suivante:

STATUTS

Chapitre I^{er} . - Détermination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association est dénommée: «SOCIETE de TIR DIFFERDANGE (STD)», association sans but lucratif (a.s.b.l.). Son siège social est au stand de tir «Op dem Kazebëschr» à Oberkorn. Sa durée est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet:

- 1) L'initiation, la pratique et le développement du sport de tir et de toutes activités facilitant la réalisation de cet objet;
- 2) L'administration et la conservation des constructions érigées ou à ériger dans l'intérêt de la pratique du sport de tir et de toutes les activités connexes s'y rapportant directement ou indirectement;

- 3) La mise à la disposition aux membres des installations de tir;
- 4) La défense des intérêts concernant le tir sportif de tous ses membres.

Chapitre II. - Des membres associés, des membres affiliés

Art. 3. La société comprend des membres associés et des membres affiliés auxquels elle délivre des cartes de membre différentes,

Les membres affiliés se composent de membres actifs et de membres sympathisants.

Les membres associés ont seuls les droits prévus par la loi du 21 avril 1928 telle que modifiée sur les associations et les fondations sans but lucratif. Ils prennent seuls part aux assemblées générales et y ont seuls droit de vote.

Le nombre minimum des membres associés est de trois, tout changement ultérieur est réservé à l'assemblée générale.

Art. 4. Les membres associés paient une cotisation annuelle qui est fixée chaque année par l'assemblée générale des associés, sans pouvoir être supérieur à cinquante Euro (50 €), nombre indice 100, arrondie au multiple supérieur d'un Euro (1 €).

Art. 5. Pour devenir membre associé du club, il faut:

- 1) Etre âgé de dix-huit ans accomplis,
- 2) Fournir toutes les garanties de moralité et d'honorabilité,
- 3) Présenter au conseil d'administration du club une demande écrite, appuyée par trois membres associés.

Le conseil d'administration se prononcera sur la demande d'admission dans sa prochaine réunion.

Pour être admis comme membre associé, la demande d'admission doit être agréée par le conseil d'administration à la majorité des voix.

Art. 6. En dehors des membres associés, la société admet des membres affiliés, qui se divisent en membres actifs et en membres honoraires. Les membres affiliés ne prennent pas part aux assemblées générales.

La cotisation à payer par les membres affiliés est fixée chaque année par le conseil d'administration, sans pouvoir être supérieure à vingt-cinq Euro (25 €) pour les membres actifs et à quinze Euro (15 €) pour les membres sympathisants, nombre indice 100, arrondie au multiple supérieur d'un Euro (1 €).

Tout nouveau membre payera en dehors de sa cotisation annuelle un droit d'entrée unique dont le montant est fixé par l'assemblée générale sans pouvoir être supérieur à cinquante Euro (50 €) nombre indice 100, arrondie au multiple supérieur d'un Euro (1 €).

Pour être admis comme membre actif, le candidat doit présenter une demande d'admission écrite au conseil d'administration qui en décidera à la majorité des deux tiers des voix.

Art. 7. La qualité de membre ou membre honoraire se perd:

- 1) Par démission,
- 2) Par le non-paiement de la cotisation.
- 3) Par l'exclusion prononcée par le conseil d'administration à la majorité de deux tiers pour des motifs graves tel que le refus de se conformer aux statuts, aux décisions du conseil d'administration ou de l'assemblée générale des associés, aux règles de tir ou aux règles sportives ou pour des agissements contraires aux intérêts de l'association.
- 4) Par l'interdiction.

La mesure d'exclusion ne pourra pas être appliquée sans que l'intéressé ait été appelé à fournir ses explications devant le conseil d'administration.

Le membre démissionnaire ou exclu ne peut réclamer le remboursement des cotisations et du droit d'entrée versées par lui. Il n'a aucun droit sur le fond social et ne peut réclamer aucun remboursement.

La liste des membres de l'association est complétée et déposée au registre de commerce.

Chapitre III. - Administration du club

Art. 8. La société est gérée et administrée par le conseil d'administration de cinq membres au moins, élus parmi les membres associés par l'assemblée générale pour un terme de trois ans et révocables par elle. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles par un tiers chaque année. L'ordre de sortie est réglé par la voie du sort, et les membres sont rééligibles à moins d'avoir donné leur démission. Les candidatures pour les élections au conseil d'administration devront être présentées par écrit au secrétaire quatorze (14) jours avant l'assemblée générale.

Art. 9. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier. Une indemnité forfaitaire annuelle pourra être accordée au secrétaire et au trésorier. Elle sera fixée par l'assemblée générale.

Les réunions du conseil d'administration sont présidées par le président, ou, en son absence, par le vice-président. Le conseil d'administration se réunit sur initiative du président, par convocation du secrétaire ou du président, chaque fois que l'exige l'intérêt de la société, et, en principe, une fois par mois.

Art. 10. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents. En cas d'égalité de voix, la voix du président est décisive.

Art. 11. En cas de vacance d'un poste d'administrateur, il sera pourvu à son remplacement par la prochaine assemblée générale ordinaire.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet, à l'exception des droits réservés expressément à l'assemblée générale.

Il administre notamment les biens de l'association et la représente vis-à-vis des tiers et de toutes les administrations.

Il consent ou accepte et résilie tous baux de location pour le temps et au prix, charges, conditions qu'il juge convenables.

Il touche les sommes dues à l'association à tel titre et pour telle cause que ce soit, il paie toutes celles qu'elle peut devoir ou en ordonne le paiement.

Il règle et arrête tous comptes avec tous créanciers et débiteurs.

Il exerce toutes les actions judiciaires tant en demandant qu'en défendant.

Il autorise aussi tous traités, transactions, compromis, tous acquiescements ou désistements, actions hypothécaires, privilèges et droits de résolution, saisies, oppositions et autres droits avant ou après paiement. Il fait tous achats d'immeubles ou partie d'immeubles nécessaires aux opérations de la société; il fait édifier toutes constructions et exécuter tous travaux, réparations et installations, aménagements et lotissements, il arrête à cet effet tous devis et marchés, il règle toutes questions de servitude et de mitoyenneté.

Il arrête les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés, il statue sur toutes propositions à lui faire et arrête son ordre du jour. Le conseil peut déléguer les pouvoirs qu'il juge convenables à un ou plusieurs de ses membres pour l'administration courante de la société et l'exécution de ses décisions.

Il peut en outre conférer à telles personnes que bon lui semble des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés et en fixer les attributions.

Art. 13. Tous les actes et engagements concernant la société décidés ou approuvés par le conseil sont signés par deux administrateurs, dont l'un doit être le président ou le secrétaire, à moins d'une délégation spéciale du conseil à un seul administrateur ou tout autre mandataire désigné par lui.

Les administrateurs ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle. Toutes les dettes à charge de l'association sont supportées à parts égales par tous les membres associés de la société.

Chapitre IV. - Assemblée générale

Art. 14. Les associés sont convoqués chaque année en assemblée générale par le conseil d'administration avant la fin du mois de janvier aux jours, heures et lieu indiqués dans l'avis de convocation. L'Assemblée générale est présidée par le président, ou en son absence, par le vice-président.

Des assemblées générales ou extraordinaires peuvent être convoquées par le conseil d'administration quand il le juge convenable ou lorsque un cinquième des membres associés en fait la demande.

Les convocations aux assemblées générales ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres adressées aux membres associés huit jours à l'avance. Les convocations doivent mentionner l'ordre du jour.

Art. 15. Tous les membres associés ont droit d'assister à l'assemblée générale et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un autre associé, moyennant d'une procuration écrite. Toutefois, aucun associé présent ne pourra valablement représenter par procuration plus d'un associé absent.

Le vote aura lieu au scrutin secret, sauf décision contraire à prendre par l'assemblée générale. Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés.

Art. 16. L'assemblée générale ordinaire entend le rapport du conseil d'administration, elle discute, approuve et redresse les comptes.

Elle autorise tous actes excédant les pouvoirs du conseil d'administration. Elle nomme les administrateurs. Elle délibère sur toutes propositions portées à l'ordre du jour et qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

Les résolutions de l'assemblée générale sont inscrites dans un rapport et signées par les membres associés qui ont rempli les fonctions de président ou de secrétaires de l'assemblée.

Art. 17. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Chapitre V. - Dissolution

Art. 18. L'assemblée générale ne peut prononcer la dissolution de l'association que moyennant l'observation des conditions énoncées à l'article précédent.

En cas de dissolution de l'association, le ou les liquidateurs nommés par l'assemblée générale transmettent les fonds de l'association, après acquittement du passif, à l'administration de la Ville de Differdange.

Chapitre VI. - Dispositions finales

Art. 19. Les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sont applicables à tout ce qui n'est pas expressément prévu par les présents statuts.

Art. 20. La composition du conseil d'administration est la suivante à la date du présent avenant:

Président:

Désiré PIAZZALUNGA, retraité, 16, rue Dalscheidt L-4538 Oberkorn, Luxembourgeois

Vice-président:

Jean-Marie SPARTZ, fonctionnaire d'Etat, 44, rue de Sélange L-4965 Clemency, Luxembourgeois

Secrétaire adj.:

Raymond MATHIEU, retraité, 10, rue Hubert Clément L-4535 Oberkorn, Luxembourgeois

Trésorier:

Armand SCHLENTZ, fonctionnaire communal, 27, rue du Village L-6140 Junglinster, Luxembourgeois

Trésorier adj.:

Aloyse ZOENEN, retraité, 87, rue de la Montagne L-4630 Differdange, Luxembourgeois

Membres:

Jim CHRISTNACH, retraité, 25, rue M. Hertert L-1729 Luxembourg-Beggen, Luxembourgeois

Michel DAX, retraité, 3, rue Laboulle L-4606 Oberkorn, Luxembourgeois

Joseph GLAUDEN, retraité, 13-17, avenue de la Liberté L-4601 Differdange, Luxembourgeois

Eugène GUBBIOTTI, retraité, 6, rue J.P. Kirchen L-4744 Pétange, Luxembourgeois

Gaston HUBERTY, retraité, 87, rue de la Gare L-4873 Lamadelaine, Luxembourgeois

Jean-Nicolas KARIGER, retraité, 5, rue Schiller L-3562 Dudelange, Luxembourgeois

Nicolas KARIGER, enseignant, 131, rue de Soleuvre L-4670 Differdange, Luxembourgeois

Patrick LAMESCH, salarié, 61, rue de Kirchberg L-1858 Luxembourg, Luxembourgeois

Marc MEYER, retraité, 28, rue Michel Klein L-4950 Bascharage, Luxembourgeois

Fait à Differdange, le 12 mai 2013.

Piazzalunga Désiré / Spartz Jean-Marie / Mathieu Raymond / Schlentz Armand / Zoenen Aloyse

Président / Vice-président / Secrétaire adj. / Trésorier / Trésorier adj.

Référence de publication: 2013062108/152.

(130076328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Euroinfo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 56.038.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 avril 2013 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été nommés:

- Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve

- Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

- Monsieur Jérôme DOMANGE, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

Le mandat d'administrateur de Messieurs Gabriele Bravi, Alberto Camerini et Paolo Camerini n'a pas été renouvelé.

Le mandat des administrateurs nouvellement élu expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'an 2018.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2013060179/23.

(130073752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

JRS Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 153.367.

—
Resolution by the Board of Directors of the Company, taken at a meeting in Luxembourg on 28 January 2013

List of presence:

Peter Engelberg

Kristina Ekstrand

Peter Nygren

Resolution

The Board of Directors resolved of the following minutes on 28 January 2013.

- To relieve Ernst & Young as the statutory auditor of the Company;
- To appoint Grant Thornton Lux Audit S.A., situated at 89A, Pafbruch, L-8308 Capellen as the new statutory auditor of the Company.

Signed as above

Peter Engelberg / Kristina Ekstrand / Peter Nygren

Résolution du Conseil d'Administration de la Société, qui a eu lieu au Luxembourg le 28 janvier 2013

Liste de présence:

Peter Engelberg

Kristina Ekstrand

Peter Nygren

Résolution

Le Conseil d'Administration décide d'approuver le procès verbal au 28 janvier 2013 comme suit:

- D'approuver la démission de Ernst & Young comme commissaire aux comptes de la Société;
- D'élire Grant Thornton Lux Audit S.A., située au 89A, Pafbruch, L-8308 Capellen comme commissaire aux comptes de la Société.

Pour signataires

Peter Engelberg / Kristina Ekstrand / Peter Nygren

Référence de publication: 2013060840/31.

(130074798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

FD Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 116.028.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10.05.2013

Les associés de la société FD GROUP SARL. réunis le 10.05.2013 au siège social a décidé ce qui suit:

1. L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.
2. L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.
3. L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.
4. L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux actionnaires qui ne sont pas présents à la clôture de la liquidation seront déposées au même ancien siège social au profit de qu' il appartiendra.

74673

Fait à Luxembourg, le 10.05.2013.

Pour extrait conforme

Le liquidateur

Référence de publication: 2013060183/22.

(130074092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

SHB Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 15, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 153.460.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 05 Avril 2013 que:

- Monsieur Christian Dahl, demeurant à Beddingen 26, N-0250 Oslo, Norvège, Monsieur Rudy Hoylaerts, demeurant à rue des Tilleuls 33, B-6780 Wolkrange, Belgique et Monsieur Staffan Ringvall, demeurant à Bokvägen 14, S- 13335 Saltsjöbaden, Suède;

ont été élus comme Administrateurs de la Société pour une période expirant à la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra en 2014;

- le mandat d'Administrateur de Madame Julie Elizabeth Anne Krentz Griffin n'a pas été renouvelé;

- Monsieur Magnus Fageräng, Monsieur Par Nürnberg et Monsieur Jacques Elvinger ont été réélus lors de cette même assemblée comme Administrateurs de la Société, pour une période expirant à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Le Conseil d'Administration de la Société se compose désormais comme suit:

- Magnus Fageräng
- Par Nürnberg
- Jacques Elvinger
- Christian Dahl
- Rudy Hoylaerts
- Staffan Ringvall

Cette même Assemblée Générale Annuelle a procédé au renouvellement du mandat, en tant que réviseur d'entreprises, de KPMG Luxembourg S.à.r.l (successeur légal de KPMG Audit), 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg pour une période expirant à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2014

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 Mai 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013061216/32.

(130074897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Global Oilfield Services, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 175.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 146.661.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat d'achat de parts sociales en date du 7 octobre 2011 entre la société Global Oilfield Services, L.P. et Halliburton Energy Services, Inc., une société de droit américain, ayant son siège social au 3000, North Sam Houston Parkway East, Houston, TX 77032, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Registre «Division of corporations» du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, sous le numéro 0170416, que Global Oilfield Services, L.P. a cédé à Halliburton Energy Services, Inc. avec effet immédiat:

- 17.500 parts sociales de classe A;
- 17.500 parts sociales de classe B;
- 17.500 parts sociales de classe C;
- 17.500 parts sociales de classe D;
- 17.500 parts sociales de classe E;
- 17.500 parts sociales de classe F;

- 17.500 parts sociales de classe G;
- 17.500 parts sociales de classe H;
- 17.500 parts sociales de classe I;
- 17.500 parts sociales de classe J.

Luxembourg, le 8 mai 2013.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013060184/27.

(130074166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

CompAM FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 92.095.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 8 mai 2013 à 11.00 heures au siège social

L'Assemblée prend acte de la démission d' Alberto CAVADINI et de Gabriele SPROCATI, de leurs postes d'Administrateurs de la société avec effet, respectivement, au 14 Novembre 2012 et au 14 Janvier 2013. L'Assemblée ratifie la décision prise par le Conseil d'Administration en date du 13 Février 2013 de co-opter Roberto DI CARLO comme nouvel Administrateur de la société en remplacement de Gabriele SPROCATI, avec effet au 13 Février 2013.

L'Assemblée décide de reconduire les mandats des Administrateurs pour un an, comme suit :

Conseil d'Administration

Massimo SCOLARI, ayant son adresse professionnelle : Via Vittorio Veneto, 24 - IT-20124 -Milano (Italie)

Gabriele BRUERA, ayant son adresse professionnelle : Via Calprino, 18 - CH-6900 - Lugano Paradiso (Suisse);

Lamberto CONTE, ayant son adresse professionnelle: Via Calprino, 18 - CH-6900 - Lugano Paradiso (Suisse);

L'Assemblée décide de nommer en qualité d'Administrateur pour un an:

Roberto DI CARLO, ayant son adresse professionnelle : 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg).

L'Assemblée décide de reconduire le mandat du Réviseur d'Entreprises pour un an, comme suit :

Réviseur d'Entreprises

Deloitte Audit Sarl, 560, rue de Neudorf L - 2220 Luxembourg

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014.

CompAM Fund

L'Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2013060637/27.

(130075051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Geslux S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 155.007.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 5 avril 2013

1. La révocation du réviseur PMExpertise, avec son siège social au 13, rue de la Libération, L-5969 Itzig, est acceptée avec effet immédiat.

1. La Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable (CLERC), avec son siège social au 1, rue Pietzer, L-8080 Bertrange, est nommé réviseur avec effet immédiat, jusqu'à l'assemblée générale qui aura lieu en 2018.

Pour extrait conforme

Dominique FONTAINE

Référence de publication: 2013060197/14.

(130074083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Gigalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 76.461.

Il résulte des actes de la Société que le commissaire aux comptes, à savoir ComCo S.A., a présenté sa démission en date du 8 mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2013060199/15.

(130073726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Ste.Milesi, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 3, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 177.173.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-cinq avril.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en qualité de mandataire de Monsieur Ayman SACRE, gérant de sociétés, né le 6 septembre 1964 à Beyrouth (Liban), demeurant au 13, rue du Fort Elisabeth L-1463 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 4 avril 2013.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer:

Titre I^{er} - Objet - Raison sociale

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet principal l'importation et l'exportation de toutes sortes de marchandises.

D'une manière générale, elle pourra accomplir tous actes et opérations industrielles, commerciales, financières ou civiles, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation ou son développement.

Art. 3. La société anonyme prend la dénomination de «Ste.Milesi».

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger par simple décision du Conseil d'administration et ce jusqu'à disparition desdits événements. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II - Capital social - Actions

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de trente-et-un mille euros (31.000,-EUR), représenté par cent (100) actions chacune d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de(s) l'actionnaire(s).

Pour les actions nominatives, un registre des actionnaires de la Société sera tenu au siège social de la Société et pourra être examiné par chaque actionnaire. Le registre contiendra le nom de chaque actionnaire, son lieu de résidence ou domicile élu, le nombre d'actions détenu par lui, les paiements effectués pour chaque action et tous transferts d'actions

et les dates respectives de ces transferts. La propriété des actions nominatives sera établie par l'inscription au registre des actionnaires de la Société.

La Société peut acquérir et détenir ses propres actions conformément aux conditions et limites prévues par la Loi.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés aux actionnaires.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 7. Les actions sont librement cessibles entre actionnaires. En cas de décès elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-actionnaires que moyennant l'accord unanime de tous les actionnaires.

Les actionnaires restant possèdent un droit préemption pour le rachat des actions détenues par l'actionnaire cessionnaire ou décédé et ce pendant un délai de six (6) mois à compter de la date du décès ou de la cession.

En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des actions est calculée en fonction du dernier bilan approuvé qui servira de base pour la détermination de la valeur des actions à céder.

Titre III - Administration - Surveillance

Art. 8. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, s'il est constaté lors d'une assemblée des actionnaires que la Société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. L'administrateur unique, le cas échéant, disposera de l'ensemble des prérogatives dévolues au conseil d'administration par la Loi et par les présents statuts. Lorsque, dans les présents statuts, il est fait référence au conseil d'administration, il y a lieu d'entendre "administrateur unique" ou "conseil d'administration", selon le cas.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut pas dépasser six (6) ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 9. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou message électronique, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, actionnaires ou non actionnaires.

Art. 11. La société se trouve valablement engagée, vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique, par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature de l'administrateur-délégué, dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 12. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou de la personne déléguée par le conseil.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Titre IV - Assemblée générale

Art. 14. L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 15. Tout action donne droit à un vote et tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 16. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Chaque fois que les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis aux délibérations, l'Assemblée Générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de vote en personne ou par mandataire, actionnaire ou non. Chaque action donne droit à une voix.

Titre V - Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de la même année.

L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième lundi du mois de juin à onze heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent au moins à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

Art. 19. L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde et de la distribution éventuelle de dividendes.

Titre VI - Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 21. La loi relative aux sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires:

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération:

Les cent (100) actions ont toutes été souscrites par l'actionnaire unique Monsieur Ayman SACRE, prénommé, et ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de vingt-cinq pourcent (25%) de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au Notaire instrumentant, qui le constate.

Les actions sont et resteront nominatives jusqu'à la libération entière du capital social.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille euros (1.000,-EUR).

Décisions de l'actionnaire unique:

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, l'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1).
2. Est nommé administrateur unique de la Société:

Monsieur Ayman SACRE, prénommé, né le 6 septembre 1964 à Beyrouth (Liban), demeurant au 13, rue du Fort Elisabeth L-1463 Luxembourg,

Le mandat de l'administrateur unique arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

3. Le siège de la société est établi au 3, avenue Monterey L-2163 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du Notaire par nom, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le Notaire, le présent acte.

Signé: V. PIERRU, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 02/05/2013. Relation: LAC/2013/20221. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, Délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 13 mai 2013.

Référence de publication: 2013062621/147.

(130076994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

GK Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3855 Schifflange, 70-72A, Cité Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 100.797.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013060200/10.

(130073951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Poincare Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 177.198.

STATUTS

L'an deux mille treize, le deux mai.

Pardevant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, en remplacement de son collègue, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute,

A comparu:

La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois BEEKMAN CAPITAL II, établie et ayant son siège à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur, en cours d'immatriculation auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Me Canan CETIN, avocat, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 2 mai 2013,

Laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle va constituer

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Dénomination. Le nom de la société est POINCARE INVEST S.à r.l (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 3. Siège social.

3.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, agissant selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

3.2. Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être créés tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 4. Objet social.

4.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations,

créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit.. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées.

La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société affiliée. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

4.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

4.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 5. Durée.

5.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

5.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

Art. 6. Capital.

6.1. Le capital social est fixé à un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000) représenté par un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales sans valeur nominale..

6.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 7. Parts sociales.

7.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

7.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

En application des dispositions des articles 189 et 190 de la Loi, lorsque la Société a plus d'un(1) associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

En tout état de cause et sauf accord unanime des associés, le prix de cession des parts ne pourra être inférieur à la valeur estimée de réalisation de celle-ci à déterminer à dire d'expert.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

7.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

7.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

7.5. Chaque part sociale donne un droit proportionnel aux actifs et profits de la société par rapport au nombre total des parts sociales.

Art. 8. Nomination et Révocation des gérants.

8.1 La Société est gérée par au moins un (1) gérant. En cas de plus de deux gérants, cette composition sera nommée le Conseil. Les gérants sont nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

8.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 9. Le Conseil.

9.1. Pouvoirs du Conseil

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé ou aux associés relèvent de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

9.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui se situe, en principe, au Grand-Duché de Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant aux lieux et aux heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin d'être représenté à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication initié depuis le Grand-Duché de Luxembourg permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

9.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Gérant unique.

10.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

10.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

10.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

Art. 12. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

12.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Lorsque les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés détenant plus du trois-quarts (3/4) du capital social sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

12.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou associé (s) représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin d'être représenté à une Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par les associés détenant plus du trois-quarts (3/4) du capital social.

Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 13. Associé unique.

13.1. Lorsque le nombre d'associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale et la Société peut être gérée par un Gérant Unique.

13.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

13.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

Art. 14. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

14.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

14.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 15. Réviseur(s) d'entreprises.

15.1. Conformément aux dispositions de l'article 200 de la Loi, les opérations de la Société sont contrôlées par un commissaire, si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréé(s) seront nommés si l'exemption prévue par l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le Registre de Commerce et des Sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises ne s'applique pas.

15.2. Les associés nomment le commissaire ou le(s) réviseur(s) d'entreprises agréé(s), s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Le commissaire ou le(s) réviseur(s) d'entreprises agréé(s) peut/peuvent être renommé(s).

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

16.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

16.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision

contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

Art. 18. Dispositions générales.

18.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

18.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

18.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

18.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice social sera fixé le jour de la constitution de la société et se finira le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

La totalité des parts sociales soit un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales ont été souscrites par BEEKMAN CAPITAL II S.à r.l., préqualifiée.

Les parts sociales de la Société ont été souscrites et entièrement libérées par apport en espèces d'un montant EUR 1.200.000 (un million deux cent mille Euros). Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Constatactions

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 modifié ont été remplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mises à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de deux mille deux cents Euros (EUR 2.200).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Philippe MANGEL, Directeur de Société, né à Paris (France) le 16 mai 1963, demeurant au 145, rue de la Pompe, F-75016 Paris (France).

- Monsieur Ariel LAHMI, directeur général de sociétés, né à Paris (France), le 10 janvier 1965, demeurant à demeurant à 351, East 51 Street, appart THD, New-York NY 10022 USA.

Deuxième résolution:

Le siège social de la société est fixé au L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en têtes des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses noms, prénoms usuels, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. CETIN, J.-P. MEYERS.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 mai 2013. Relation: LAC/2013/20611. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

74683

Luxembourg, le 15 mai 2013.

Référence de publication: 2013063333/260.

(130077595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

GPF GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.511.

—
RECTIFICATIF

Contrairement à ce qui a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés sous sa référence L120132568 en date du 30 juillet 2012 il est porté à l'attention des tiers que:

- La fonction de Mr. David Dion et Mr. Sjors van der Meer est Gérant et non Gérant B.

Luxembourg, le 10 Mai 2013.

David Dion

Gérant

Référence de publication: 2013060202/14.

(130074077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Gramako S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 165.874.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 6 mai 2013, que AIM Services S.à r.l. a transféré la totalité des 125 parts sociales qu'elle détenait dans la Société de la manière suivante:

- York Credit Opportunities Fund, L.P., une limited partnership, constituée et régie selon les lois du Delaware, immatriculée au Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 3351859, ayant son siège social à l'adresse suivante: 2711, Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, 21 parts sociales

- York Credit Opportunities Investments Master Fund, L.P., une exempted limited partnership, constituée et régie selon les lois des Îles Cayman, immatriculée au Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands sous le numéro WK-65223, ayant son siège social à l'adresse suivante: 190, Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Îles Cayman, 21 parts sociales;

- York European Opportunities Investments Master Fund, L.P., une exempted limited partnership, constituée et régie selon les lois des Îles Cayman, immatriculée au Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands sous le numéro WK-65224, ayant son siège social à l'adresse suivante: 190, Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Îles Cayman, 41 parts sociales;

- York European Focus Master Fund, L.P., une exempted limited partnership, constituée et régie selon les lois des Îles Cayman, immatriculée au Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands sous le numéro WK-18699, ayant son siège social à l'adresse suivante: 190, Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Îles Cayman, 42 parts sociales.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit

York Credit Opportunities Fund, L.P.	21 parts sociales
York Credit Opportunities Investments Master Fund, L.P.	21 parts sociales
York European Opportunities Investments Master Fund, L.P.	41 parts sociales
York European Focus Master Fund, L.P.	42 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2013.

GRAMAKO S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013060203/34.

(130073792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

H.I.G. Luxembourg Holdings 28 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 171.177.

Par résolutions prises en date du 22 avril 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de ARM Holdings, avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet immédiat;

2. nomination, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, des personnes suivantes au mandat de gérant A:

- Brendan Dolan, avec adresse professionnelle au 25, St George Street, W1S 1FS Londres, Royaume-Uni

- Paul Van Emmerick, avec adresse professionnelle au 8, Woudstraat, 3600 Genk, Belgique

- Martin Raeymakers, avec adresse professionnelle au 8, Woudstraat, 3600 Genk, Belgique

- Mark Kelly, avec adresse professionnelle au 25, St George Street, W1S 1FS Londres, Royaume-Uni

- Matthias Allgaier, avec adresse professionnelle au 25, St George Street, W1S 1FS Londres, Royaume-Uni 3. nomination, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, des personnes suivantes au mandat de gérant B:

- Laurence Goblet, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Philippe Leclercq, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Yves Cheret, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2013.

Référence de publication: 2013060207/23.

(130073885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Henderson Fund Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 106.392.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du 28 mars 2013.

1. Renouvellement des mandats des administrateurs

L'Assemblée Générale a approuvé le renouvellement de mandat des administrateurs suivants, ceci jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2014:

Jeremy Vickerstaff

4a rue Henri Schnadt

L-2530 Gasperich Luxembourg

John Sutherland

9, Rue Principale

L-6990 Hostert

Lesley Cairney

Bischopsgate 201

EC2M 3AE Londres

Royaume-Uni

2. Election des réviseurs d'entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2014:

ERNST & YOUNG S.A.

Numéro d'immatriculation: B 47771

Fonction: Réviseur d'entreprise agréé

Siege social de la personne morale:

7, Parc d'Activité Syrdall

L-5365 Munsbach

Référence de publication: 2013060211/28.

(130074408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Highland Ent VII - PRI (2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 22.610,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 146.569.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 mai 2013.

Référence de publication: 2013060213/10.

(130073892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Highland Ent VII- PRI (1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 146.568.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 mai 2013.

Référence de publication: 2013060214/10.

(130073897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Highland VII - PRI (1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 146.560.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 mai 2013.

Référence de publication: 2013060215/10.

(130073899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Highland VII - PRI (2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 335.820,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 146.561.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 mai 2013.

Référence de publication: 2013060216/10.

(130073893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Highland VIIB - PRI (2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 146.566.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 mai 2013.

Référence de publication: 2013060218/10.

(130073895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Highland VIIC - PRI (1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 146.563.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 7 mai 2013.

Référence de publication: 2013060219/10.

(130073894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Icon 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 68.977.787,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 159.611.

In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth day of the month of April.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Me Nora Filali, maître en droit, residing in Luxembourg, on behalf of ICON 1 S.A., a société anonyme having its registered office at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 159.612, by virtue of a proxy hereto attached, being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of ICON 2 S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 29, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg of 18 March 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of 1st June 2011 number 1175, and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 159.611. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time by a deed of Me Henri Hellinckx, prenamed, of 13 April 2012, published in the Mémorial of 18 June 2012 number 1519 and 3rd July 2012 number 1663.

The appearing party declared and requested the notary to record that:

1. The Sole Shareholder holds all sixty-three million six hundred thousand (63,600,000) shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on the items of the following agenda.

2. The items on which resolutions were to be passed are as follows:

Agenda

(A) Increase of the issued share capital of the Company from its current amount of sixty-three million six hundred thousand Euro (EUR 63,600,000) to sixty-eight million nine hundred and seventy-seven thousand seven hundred and eighty-seven Euro (EUR 68,977,787) by the issue of five million three hundred and seventy-seven thousand seven hundred and eighty-seven (5,377,787) shares of a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the "New Shares") for a total subscription price of fifty-three million seven hundred and seventy-seven thousand eight hundred and seventy-three Euro and sixty-five cents (EUR 53,777,873.65) (the "Subscription Price"); subscription to the New Shares by the Sole Shareholder and full payment thereof by way of contribution in kind consisting of a claim owned to the Subscriber against the Company (the "Contribution in Kind"); acknowledgement of the report of the board of managers on the valuation of the Contribution in Kind, approval of the valuation of the Contribution in Kind and issue of the New Shares; allocation of the Subscription Price as of five million three hundred and seventy-seven thousand seven hundred and eighty-seven Euro (EUR 5,377,787) to the share capital and the remainder being forty-eight million four hundred thousand eighty-six Euro and sixty-five cents (EUR 48,400,086.65) to the share premium;

(B) Consequential amendment of the first indent of article 5 of the Articles to reflect the above so that it shall read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at sixty-eight million nine hundred and seventy-seven thousand seven hundred and eighty-seven Euro (€68,977,787) divided sixty-eight million nine hundred and seventy-seven thousand seven hundred and eighty-seven (68,977,787) shares with a par value of one Euro (€ 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association."

After having considered the above, the Sole Shareholder resolved as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company from its current amount of sixty-three million six hundred thousand Euro (EUR 63,600,000) to sixty-eight million nine hundred and seventy-seven thousand

seven hundred and eighty-seven Euro (EUR 68,977,787) by the issue of the New Shares to be subscribed and paid in full by the Sole Shareholder here represented by Me Nora Filali, prenamed by virtue of a proxy here attached. The Subscription Price was paid in full by way of contribution in kind which consists of a claim owed to the Subscriber against the Company (the "Contribution in Kind"). The report of the board of managers of the Company on the valuation of the Contribution in Kind dated 10 April 2013 is acknowledged. The conclusion of said report reads as follows:

"In view of the above, the board of managers considers that the value of the Contribution in Kind amounts to fifty-three million seven hundred and seventy-seven thousand eight hundred and seventy-three Euro and sixty-five cents (€53,777,873.65), which is at least equal to the aggregate nominal value of the five million three hundred and seventy-seven thousand seven hundred and eighty-seven (5,377,787) shares to be issued by the Company, together with the amount of forty-eight million four hundred thousand eighty-six Euro and sixty-five cents (€48,400,086.65) to be allocated to the share premium account of the Company."

The Sole Shareholder resolved to value the Contribution in Kind at fifty-three million seven hundred and seventy-seven thousand eight hundred and seventy-three Euro and sixty-five cents (€53,777,873.65) and to approve the valuation of the Contribution in Kind.

The Sole Shareholder resolved to allocate the Subscription Price as of five million three hundred and seventy-seven thousand seven hundred and eighty-seven Euro (EUR 5,377,787) to the share capital and the remainder being forty-eight million four hundred thousand eighty-six Euro and sixty-five cents (EUR 48,400,086.65) to the share premium.

Evidence of the existence of the Contribution in Kind was shown to the undersigned notary.

Second resolution

As a result of the first resolution, the Sole Shareholder resolved to amend the first indent of article 5 of the Articles as set forth in the agenda.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at EUR 7,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le seizième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Me Nora Filali, maître en droit, résidant à Luxembourg, pour le compte de ICON 1 S.A., une société anonyme ayant son siège social au 29 avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 159.612, en vertu d'une procuration jointe au présent acte, étant l'Associé Unique (l'«Associé Unique») de ICON 2 S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, constituée le 18 mars 2011 suivant un acte notarié reçu de Maître Blanche Moutrier, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 1^{er} juin 2011 numéro 1175, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 159.611. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois le 13 avril 2012 par un acte reçu Me Henri Hellinckx, prénomm, publié au Mémorial du 18 juin 2012 numéro 1519 et du 3 juillet 2012 numéro 1663.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire de prendre acte que:

1. L'Associé Unique détient toutes les soixante-trois millions six cent mille (63.600.000) parts sociales émises dans la Société de sorte que les décisions peuvent valablement être prises sur les points figurant à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

Ordre du jour

(A) Augmentation du capital social émis de la Société de son montant actuel de soixante-trois millions six cent mille Euros (EUR 63.600.000) à soixante-huit millions neuf cent soixante-dix-sept mille sept cent quatre-vingt sept Euros (EUR 68.977.787) par l'émission de cinq millions trois cent soixante-dix-sept mille sept cent quatre-vingt-sept (5.377.787) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») pour un prix de souscription total de cinquante-trois millions sept cent soixante-dix-sept mille huit cent soixante-treize Euros et soixante-cinq centimes (EUR 53.777.873.65) (le «Prix de Souscription»); souscription aux Nouvelles Parts Sociales effectuée par l'Associé Unique par apport en nature consistant en une créance due par la Société au Souscripteur (l'«Apport en Nature»); prise d'acte

du rapport du conseil de gérance sur l'évaluation de l'Apport en Nature, approbation de l'évaluation de l'Apport en Nature et émission des Nouvelles Parts Sociales; allocation du Prix de Souscription à concurrence de cinq millions trois cent soixante-dix-sept mille sept cent quatre-vingt-sept Euros (EUR 5.377.787) au capital social et le solde s'élevant à quarante-huit millions quatre cent mille quatre-vingt-six Euros et soixante-cinq centimes (EUR 48.400.086,65) à la prime d'émission.

(B) Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des Statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à soixante-huit millions neuf cent soixante-dix-sept mille sept cent quatre-vingt sept euros (€68.977.787) divisé en soixante-huit millions neuf cent soixante-dix-sept mille sept cent quatre-vingt sept (68.977.787) parts sociales ayant chacune une valeur nominale d'un euro (€1). Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés en la forme requise pour toute modification des statuts.»

Après délibération, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social émis de la Société de son montant actuel de soixante-trois millions six cent mille Euros (EUR 63.600.000) à soixante-huit millions neuf cent soixante-dix-sept mille sept cent quatre-vingt sept Euros (EUR 68.977.787) par l'émission des Nouvelles Parts Sociales qui seront souscrites et libérées entièrement par l'Associé Unique ici représenté par Me Nora Filali, prénommée en vertu d'une procuration jointe au présent acte. Le Prix de Souscription a été libéré entièrement par apport en nature consistant en une créance due par la Société au Souscripteur (l'«Apport en Nature»). Il est pris acte du rapport du conseil de gérance de la Société sur l'évaluation de l'Apport en Nature daté du 10 avril 2013. La conclusion dudit rapport a la teneur suivante:

"En vue de ce qui précède, le conseil de gérance considère que la valeur de l'Apport en Nature s'élève à cinquante-trois millions sept cent soixante-dix-sept mille huit cent soixante-treize Euros et soixante-cinq centimes (€53.777.873,65), ce qui est au moins égal à la valeur nominal totale des cinq millions trois cent soixante-dix-sept mille sept cent quatre-vingt-sept (5.377.787) parts sociales qui doivent être émises par la Société, ainsi que les quarante-huit millions quatre cent mille quatre-vingt-six Euros et soixante-cinq centimes (€48.400.086,65) qui doivent être alloués au compte prime d'émission de la Société."

L'Associé Unique décide d'évaluer l'Apport en Nature à cinquante-trois millions sept cent soixante-dix-sept mille huit cent soixante-treize Euros et soixante-cinq centimes (€53.777.873,65) et d'approuver l'évaluation de l'Apport en Nature.

Une preuve de l'Apport en Nature a été montrée au notaire soussigné.

L'Associé Unique décide d'allouer le Prix de Souscription à concurrence de cinq millions trois cent soixante-dix-sept mille sept cent quatre-vingt-sept Euros (EUR 5.377.787) au capital social et le solde s'élevant à quarante-huit millions quatre cent mille quatre-vingt-six Euros et soixante-cinq centimes (EUR 48.400.086,65) à la prime d'émission.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts tel que décrit à l'ordre du jour.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société sont estimés à EUR 7.000,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg à la date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte l'Associé Unique a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: N. FILALI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 avril 2013. Relation: LAC/2013/18728. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 mai 2013.

Référence de publication: 2013062368/151.

(130076977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.